



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2020

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 02-93 ET SES AMENDEMENTS,
AFIN DE MODIFIER LA ZONE U208 IDENTIFIÉES AU PLAN DE ZONAGE NO 78280
AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE H8 AUX AUTRES USAGES EXISTANTS.**

ATTENDU QU'une municipalité peut modifier, par règlement, le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Low juge opportun et d'intérêt public de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage portant le numéro 02-93;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du ont été donné à la réunion régulière du 3 février 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est

ET RÉSOLU par

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,

APPUYÉ par madame la conseillère, Anne Bélisle


LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement ;

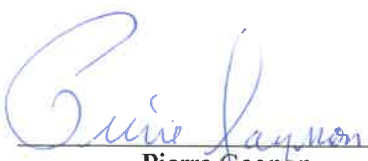
ARTICLE 2. L'ajout de l'usage H8 permettant les bâtiments multifamiliaux isolés de 3 à 5 logements, dans la zone U208;

ARTICLE 3. Le présent règlement entera en vigueur après toutes les dispositions prévues par la loi auront été respectées;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 2^e jour du mois de mars 2020.



Carole Robert
Maire



Pierre Gagnon
Directeur général

Avis de motion et dépôt:
Premier projet:
Résolution # : 53-03-2020

3 février 2020
2 mars 2020